



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/50
27 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Points 9(c) et (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJET : SAINTE-LUCIE

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUE et ONUDI

Réduction

- Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) PNUE et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sainte-Lucie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (principale), ONUDI	87 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2022	0,27 tonne PAO
--	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,09				0,09

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	1,09	Point de départ des réductions globales durables :	1,09
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	1,09	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2024	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,14	0,14
	Financement (\$ US)	118 650	118 650
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,18	0,18
	Financement (\$ US)	183 610*	183 610*

*Y compris 32 100 \$ US pour l'ONUDI, pour les activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET			2021	2022-2023	2024*	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			0,71	0,71	0,71	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			0,71	0,53	0,53	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
Fonds approuvés en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	81 000	0	175 000	0	78 000	0	54 000	388 000
		Coûts d'appui	10 530	0	22 750	0	10 140	0	7 020	50 440
	ONUDI	Coûts du projet	83 000	0	169 000	0	0	0	0	252 000
		Coûts d'appui	7 470	0	10 170	0	0	0	0	17 640
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	164 000	0	0	0	0	0	0	164 000
		Coûts d'appui	18 000	0	0	0	0	0	0	18 000
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet	0	0	344 000	0	0	0	0	344 000
		Coûts d'appui	0	0	32 920	0	0	0	0	32 920

*Le financement pour 2024 comprend 70 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$ US, pour le PNUE et 30 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 1 805 \$ US, pour l'ONUDI, pour les activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique (décision 89/6)

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Sainte-Lucie, le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 376 920 \$ US, soit 175 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 22 750 \$ US, pour le PNUE, et 169 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 170 \$ US, pour l'ONUDI². La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, une demande pour financer des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération³, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2024 à 2027.

Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement de Sainte-Lucie a déclaré, en vertu du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays, une consommation de 0,09 tonne PAO de HCFC en 2023, soit 91,7 pour cent sous la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Les données de l'Article 7 pour 2023 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour 2019 à 2023 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Sainte-Lucie (2019-2022, données de l'Article 7)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023*	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	5,62	0,48	4,28	4,90	1,58	19,91
Tonnes PAO	0,31	0,03	0,24	0,27	0,09	1,09

* Données du programme du pays

3. La réduction globale dans la consommation des HCFC peut être attribuée à la mise en œuvre de la politique de soutien et des mesures législatives ainsi que d'autres activités relatives à la promotion de la récupération et de la réutilisation des frigorigènes; à la formation et à la certification des techniciens en réfrigération dans l'adoption des bonnes pratiques d'entretien; à l'approvisionnement en outils et équipement pour appuyer la récupération et la réutilisation des frigorigènes avec l'intention de prolonger le cycle de vie des frigorigènes en usage; et à l'introduction de substituts aux HCFC dans la climatisation et la réfrigération commerciale. L'augmentation dans la consommation de HCFC en 2021 et 2022 était causée par une politique temporaire pour encourager la croissance économique après une période d'économie stagnante découlant de la pandémie de COVID-19, ce qui a par la suite entraîné une augmentation temporaire des besoins en entretien pour le HCFC-22.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de Sainte-Lucie a communiqué les données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2022, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Situation de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

5. La phase I du PGEH a été achevée le 31 décembre 2022, en accord avec la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 87/28(b)⁴. Le rapport d'achèvement de projet a été présenté en mai 2023.

² Conformément à la lettre du 14 mars 2024 adressée au Secrétariat par le ministère de l'Éducation, du Développement durable, de l'Innovation, des Sciences, des Technologies et de la Formation professionnelle de Sainte-Lucie.

³ En accord avec la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent inclure des activités supplémentaires dans leurs PGEH pour l'introduction de substituts aux HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération.

⁴ Décision d'approbation générale.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

6. Le système d'octroi de permis pour les HCFC est établi par le biais de la Loi sur le Protocole de Montréal (substances qui appauvrissent la couche d'ozone) de 2001 (« Loi sur le Protocole de Montréal) et les « règlements (contrôle) sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone » de janvier 2002. Ils ont été modifiés en 2011 pour renforcer le système d'octroi et de permis. En 2015, la réglementation en matière de SAO a de nouveau été modifiée par le texte réglementaire n° 39 afin d'étendre le système d'octroi de permis aux HFC et aux frigorigènes naturels.

7. En août 2023, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) a embauché un conseiller législatif pour l'examen et la mise à jour de la législation concernant le Protocole de Montréal à la suite des recommandations du rapport de vérification de 2021, en vue d'inclure des modifications pour combler les lacunes relatives aux pénalités pour la vente de frigorigènes aux techniciens non certifiés, exiger une déclaration obligatoire des importateurs, et étendre le système d'octroi de permis et de quotas aux HFC. La formation des agents des douanes sur les règlements en matière d'importation et d'exportation des HCFC et la prévention du commerce illicite couvriraient les modifications de la législation qui sont actuellement planifiées; le mandat a été préparé en vue de l'embauche d'un conseiller pour examiner et mettre à jour le manuel des douanes qui sert de principale ressource pour la formation des douanes.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. Une formation des techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sûre des substituts à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) est organisée : une réunion officielle avec les représentants du Collège communautaire Sir Arthur Lewis (SALCC) a eu lieu en février 2024 pour amorcer un examen du programme de formation des techniciens en réfrigération et climatisation afin de l'harmoniser aux exigences sur l'introduction des frigorigènes de remplacement avec un PRG faible ou nul dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation; cet examen a été achevé et le programme révisé sera utilisé pour former les techniciens.

9. Les outils pour la manipulation des frigorigènes inflammables ont été achetés et devraient être livrés au début d'avril 2024. Des unités de récupération, des pompes à vide, des détecteurs de fuite, des collecteurs et de l'équipement de protection individuelle ont notamment été achetés. Un expert national a été engagé pour appuyer les activités liées au PGEH et la formation. Les travaux préparatoires pour la mise sur pied du centre de régénération ont commencé et les options sont évaluées auprès des experts locaux.

10. En février 2022, l'UNO a obtenu et distribué diverses brochures techniques, des carnets de notes promotionnels et d'autres documents avec un nouveau logo PGEH II. Une brochure comprenant de l'information au sujet de la phase II du PGEH a été partagée avec les parties prenantes pendant le lancement; 33 participants, dont 15 femmes, ont assisté à l'atelier.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. Un total de 2 761 \$ US a été décaissé pour engager un consultant en vue d'exécuter des services de suivi, d'évaluation et de production de rapports.

État du décaissement des fonds

12. En mars 2024, sur les 164 000 \$ US approuvés à ce jour (81 000 \$ US pour le PNUE et 83 000 \$ US pour l'ONUDI), 54 728 \$ US (33 pour cent) ont été décaissés (26 185 \$ US pour le PNUE et 28 543 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 109 272 \$ US devrait être décaissé d'ici décembre 2024.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2024 et mai 2027 :

- (a) *Application du système d'octroi de permis et de quotas et cadre réglementaire et normatif* : organisation de la formation de 60 agents des douanes et agents d'application de la loi sur les règlements en matière d'importation et d'exportation des HCFC et la prévention du commerce illicite (PNUE) (18 000 \$ US);
- (b) *Formation et accroissement de la capacité* : formation de 80 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien et l'usage sûr des substituts à faible PRG (PNUE) (36 000 \$ US);
- (c) *Approvisionnement d'outils et d'équipement* : acquisition de l'équipement et des outils (p. ex. bonbonnes de frigorigènes, pompes à vide, outils d'entretien) et distribution aux établissements de formation pour la formation sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et la manipulation des frigorigènes à faible PRG (ONUDI) (78 000 \$ US);
- (d) *Établissement d'un centre de régénération* : mise au point des travaux préparatoires pour l'établissement du centre de régénération en identifiant une option d'unité de régénération convenable avec les experts locaux et acquisition de l'équipement et des outils pour le centre de régénération (p. ex. unité de régénération, bonbonnes de récupération, machines de récupération) (ONUDI) (61 000 \$ US);
- (e) *Campagne de sensibilisation* : élaboration et livraison des documents techniques sur l'élimination des HCFC et les technologies de remplacement sans HCFC et à faible PRG; des programmes éducatifs et de sensibilisation sur le PGEH, les bonnes pratiques d'entretien, y compris la récupération et la régénération de frigorigènes, et l'adoption de substituts à faible PRG par le biais de séminaires, de présentations, de messages dans les médias locaux et les médias sociaux, des publications imprimées et électroniques techniques et informatives; des documents promotionnels pour la protection de la couche d'ozone et les technologies émergentes (PNUE) (35 000 \$ US);
- (f) *Activités pour le maintien de l'efficacité énergétique* : ces activités sont détaillées dans la section ci-dessous (PNUE) (70 000 \$ US) et (ONUDI) (30 000 \$ US);
- (g) *Suivi du projet* (PNUE) (16 000 \$ US) : les coûts seront alloués au personnel ou au consultant pour contribuer à élaborer un plan de travail pour la deuxième tranche ainsi que pour le suivi des activités et la production de rapport.

Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. Le projet relatif à l'efficacité énergétique, présenté en accord avec la décision 89/6 a été conçu pour se concentrer sur l'usage accru des technologies à PRG faible ou nul tout en éliminant les HCFC, pour introduire le système de certification fondé sur les compétences par la reconnaissance des acquis pour les techniciens en réfrigération et climatisation afin d'assurer la qualité de l'entretien et la manipulation sûre des frigorigènes inflammables et toxiques, pour faciliter la mise en œuvre et l'application des prochaines exigences en matière d'étiquetage énergétique et des normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour l'équipement de réfrigération et de climatisation, ainsi que pour sensibiliser les utilisateurs finaux sur l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique et les bonnes pratiques relatives à l'exploitation

de l'équipement de réfrigération et de climatisation. La description et la répartition des coûts suggérés des activités pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur comprennent :

- (a) *Étude de marché et renforcement de la politique et de la réglementation* : étude de marché sur les défis et la pénétration sur le marché de l'équipement de réfrigération et de climatisation à PRG faible ou nul et l'utilisation sûre de ces frigorigènes afin d'améliorer davantage la sécurité et l'environnement juridique de ces substances et de promouvoir la transition sécuritaire vers les nouvelles technologies; mise à jour des politiques relatives à l'approvisionnement public pour intégrer les exigences sur l'étiquetage énergétique et les MEPS pour l'équipement de réfrigération et de climatisation et pour explorer les possibilités afin d'établir des limites sur le PRG des frigorigènes dans les appareils de réfrigération et de climatisation qui sont assujettis à ces politiques (PNUE) (21 000 \$ US);
- (b) *Programme de démonstration pour les utilisateurs finaux* : approvisionnement et installation de 15 unités de climatiseurs ou d'équipement de réfrigération commerciale fonctionnant au HC-290 dans les immeubles publics pour démontrer les bienfaits environnementaux des technologies à PRG nul; élaboration, par des experts techniques, du manuel sur le suivi de la consommation énergétique et du programme sur les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique pour déterminer les métriques de mesure et les bonnes pratiques à appliquer ainsi que le calendrier détaillé (PNUE) (12 000 \$ US) et (ONUDI) (30 000 \$ US);
- (c) *Système de certification basée sur la compétence par la reconnaissance des acquis pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation* : examen des normes professionnelles et élaboration des modules de compétences nécessaires relatives à l'utilisation écoénergétique et sûre des frigorigènes inflammables et toxiques ainsi que des bonnes pratiques d'entretien et de maintenance; formation de 10 évaluateurs, et évaluation et certification de 20 techniciens, fondées sur la reconnaissance des acquis (PNUE) (25 000 \$ US);
- (d) *Mobilisation des parties prenantes, accroissement de la capacité sur l'étiquetage énergétique et MEPS* : atelier des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'application des exigences en matière d'étiquetage énergétique et des MEPS pour comprendre la portée des normes ainsi que le rôle et la responsabilité de chacun dans la mise en œuvre des MEPS; deux ateliers de diffusion de l'information pour les importateurs en réfrigération et climatisation et deux ateliers pour les agents des douanes et les courtiers en douanes afin d'introduire les détails techniques des normes, les exigences sur l'étiquetage et les procédures sur la mise à l'essai de l'équipement par rapport aux MEPS, de sorte que les importateurs, distributeurs, concessionnaires d'équipements de réfrigération et de climatisation qui doivent faire tester leurs produits et satisfaire les exigences en matière d'étiquetage aient connaissance des exigences sur l'efficacité énergétique et que les agents des douanes qui doivent les appliquer soient bien formés au sujet des détails techniques des normes (PNUE) (10 000 \$ US);
- (e) Suivi du projet et mise en œuvre (PNUE) (2 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement de Sainte-Lucie a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2024 à hauteur de 0,41 tonne PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

16. Le Secrétariat a demandé des précisions sur la lente mise en œuvre de la formation des douanes et des activités de formation dans le secteur de l'entretien. Le PNUE a expliqué que, dans le cas des douanes, les retards étaient causés par les changements dans la législation qui ont été couverts dans le cadre du programme de formation. L'UNO met actuellement à jour et met au point les documents de formation des douanes; le premier groupe de formation devrait avoir lieu en avril 2024. En ce qui concerne les activités de formation des techniciens, après l'examen et l'adoption du contenu de formation des techniciens, les activités dans le cadre de la phase II seront menées au début de juin 2024; l'association de réfrigération et de climatisation sera impliquée dans la formation et les activités d'accroissement de la capacité, de défense, de sensibilisation, de réseautage et de mentorat. L'équipement en vue de soutenir les établissements techniques a été acquis en avril 2024 et sera utilisé pour la formation sur les bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens.

17. Le PNUE a confirmé qu'aucune reconversion d'équipement utilisant des frigorigènes inflammables n'est entreprise au pays et que le gouvernement est conscient des décisions correspondantes du Comité exécutif; les programmes de formation incluent de l'information au sujet de l'usage sûr des frigorigènes inflammables pendant l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation.

Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

18. En accord avec la décision 89/6(d), le PNUE et l'ONUDI ont inclus dans le plan de mise en œuvre de la tranche les mesures précises, les indicateurs de rendement et les fonds associés aux activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique.

19. Au sujet du marché pour les différents appareils de climatisation, le PNUE a expliqué que des appareils fonctionnant au HFC-32 sont actuellement importés au pays et il est prévu que les importations augmentent; la mise en œuvre des MEPS et des activités pour promouvoir l'efficacité énergétique favoriseront l'adoption de substituts à faible ou plus faible PRG; le gouvernement prévoit mettre en œuvre des mesures qui limitent le PRG des frigorigènes pour se qualifier aux incitatifs gouvernementaux. Les MEPS, après la procédure de consultation officielle, devraient être adoptées en 2024 et seront mises à niveau et à jour périodiquement.

20. Au sujet de l'adoption des frigorigènes à faible PRG, le gouvernement prend des mesures dans le cadre du PGEH et du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP) afin de promouvoir l'adoption de ces frigorigènes de manière durable; les programmes de formation pour les techniciens d'entretien et les activités de sensibilisation devraient faciliter le processus d'adoption de ces frigorigènes; de plus, des mesures de contrôle sur l'entretien de l'équipement utilisant des frigorigènes à faible PRG réalisé uniquement par les techniciens certifiés sont envisagées pour une future mise en œuvre.

21. Au sujet de la politique sur l’approvisionnement public, le PNUE a indiqué que le gouvernement continuerait de travailler avec les autorités d’approvisionnement public concernées pour inclure des normes sur le rendement énergétique et le PRG des frigorigènes dans l’équipement de réfrigération et de climatisation; ces normes devraient être adoptées pour l’approvisionnement du secteur public après les consultations nécessaires.

22. Au sujet du projet de démonstration pour la climatisation écoénergétique fonctionnant au R-290, le PNUE a expliqué que la mise en œuvre de cette activité est prévue pour promouvoir l’adoption de technologies écoénergétiques fonctionnant avec des frigorigènes à faible PRG; pour promouvoir l’adoption d’équipement utilisant du R-290, des activités de sensibilisation ciblant différentes parties prenantes, la défense de la politique auprès des développeurs de politiques et des représentants de l’industrie sur la promotion de l’adoption de climatiseurs fonctionnant au R-290 ainsi que la formation et l’accroissement de la capacité pour l’installation, l’utilisation et la maintenance sécuritaires des climatiseurs fonctionnant au R-290 seraient réalisées dans le cadre de divers projets; le gouvernement envisage également la mise en œuvre de mécanismes incitatifs (p. ex. frais de douanes moindres sur l’importation d’équipement fonctionnant au R-290) après des consultations avec les autorités gouvernementales concernées.

23. Le Secrétariat a tenu des consultations avec le PNUE au sujet des éléments de coûts relatifs à la sensibilisation et à la diffusion pour la mise en œuvre des MEPS et la nécessité d’une unité de gestion et de suivi du projet, étant donné que le PGEH est actuellement mis en œuvre. Selon des consultations plus approfondies avec le gouvernement, le PNUE a examiné le financement pour différents éléments aux taux indiqués dans le tableau 2 afin de fournir des ressources supplémentaires aux activités de sensibilisation et de diffusion de l’information.

Tableau 2. Budget révisé des activités pour le maintien de l’efficacité énergétique (décision 89/6)

Paramètres	Tel que proposé (\$ US)	Révisé (\$ US)
Étude de marché et renforcement de la politique et de la réglementation	21 000	21 000
Programme de démonstration pour les utilisateurs finaux	30 000	30 000
Suivi de la consommation énergétique chez deux utilisateurs finaux identifiés	12 000	12 000
Évaluation des techniciens d’entretien en réfrigération et climatisation en fonction de l’expérience préalable à l’aide du système de reconnaissance des acquis	25 000	19 000
Sensibilisation et diffusion de l’information sur la mobilisation des parties prenantes, les MEPS et l’accroissement de la capacité de l’étiquetage énergétique	10 000	18 000
Suivi du projet et mise en œuvre	2 000	0
Total	100 000	100 000

24. Le PNUE a confirmé qu’il n’y a pas d’autres activités mises en œuvre à l’aide de sources de financement autres que le Fonds multilatéral qui pourraient chevaucher les activités prévues dans le cadre de ce projet.

Mise en œuvre de la politique sur l’égalité des sexes

25. Le gouvernement de Sainte-Lucie et le PNUE sont entièrement dévoués à la mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l’égalité des sexes du Fonds multilatéral. Le SALCC offre des bourses d’études aux femmes pour les encourager à participer dans différentes activités de formation et d’accroissement de la capacité. La participation des femmes sera aussi encouragée dans tous les aspects des activités de planification et de mise en œuvre du maintien du rendement énergétique dans le secteur de l’entretien de l’équipement de réfrigération. Les données ventilées par sexe sur les activités seront recueillies pendant la mise en œuvre du projet. Le gouvernement travaillera avec les établissements de formation et les autres

parties prenantes pour maximiser la participation féminine dans diverses activités dans le cadre de ce projet, y compris l'élaboration de politiques et de règlements, les programmes de formation ainsi que les activités de sensibilisation et de diffusion. L'incidence de ces différentes initiatives sera surveillée et celles-ci seront ajustées pour maximiser la participation féminine aux activités du PGEH.

Accord à jour

26. En vue de l'inclusion du financement pour les activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif a été mis à jour. Particulièrement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui conclu à la 87^e réunion, tel que contenu dans l'Annexe I du présent document. L'accord à jour complet sera joint au rapport final de la 94^e réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

27. Le gouvernement de Sainte-Lucie continue de contrôler et de suivre la mise en œuvre des règlements nationaux relatifs aux permis et quotas sur les HCFC; grâce à la formation continue des agents des douanes et des agents d'application de la loi, la consommation des HCFC est contrôlée et se situe sous les cibles du PGEH. Le gouvernement mettra également en œuvre des activités pour les techniciens, en étroite collaboration avec l'association de réfrigération et de climatisation, une fois que le programme de formation sera mis au point et cela devrait former les techniciens de manière accélérée sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris la récupération et la réutilisation des frigorigènes ainsi que l'adoption sécuritaire des substituts. Le gouvernement met également en œuvre un programme de certification pour les techniciens et il contrôle la vente des frigorigènes aux techniciens certifiés. En outre, le gouvernement continuera de mettre en œuvre des activités de sensibilisation pour maximiser l'adoption d'équipement de réfrigération et de climatisation fonctionnant avec un substitut à faible PRG. Grâce aux mesures de contrôle sur l'approvisionnement des HCFC, à l'accroissement de la capacité des parties prenantes sur l'adoption sécuritaire des substituts aux HCFC ainsi qu'aux bonnes pratiques d'entretien, à la mise en œuvre des programmes de récupération et de réutilisation des HCFC ainsi qu'à la promotion de l'adoption des substituts aux HCFC, les risques associés à l'élimination durable des HCFC seront minimisés. Les activités prévues dans le cadre du volet du projet conformément à la décision 89/6, une fois approuvées et mises en œuvre, renforceront davantage l'adoption de substituts écoénergétiques et durables à faible PRG. Les activités susmentionnées, combinées aux autres activités dans le cadre de la phase I du KIP, devraient contribuer à la réduction accrue de la consommation des HCFC et à accélérer l'adoption de substituts durables.

Conclusion

28. Le gouvernement de Sainte-Lucie a réduit sa consommation de HCFC à 0,27 tonne PAO en 2022, soit 75,2 pour cent sous la valeur de référence des HCFC pour la conformité et 61,9 pour cent sous la cible de consommation pour cette année-là. Le gouvernement applique le système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et collabore étroitement avec les autorités douanières et d'application de la loi sur le renforcement de l'application du système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et sur la transition vers un système électronique; même si les activités relatives à la formation et à l'accroissement de la capacité des techniciens d'entretien, y compris le système de certification, ainsi que des douanes et des agents d'application de la loi, ont été retardées en raison du temps plus long qu'il a fallu pour mettre au point le programme de formation, elles seront mises en œuvre de façon accélérée à partir de juin 2024. Les activités de sensibilisation et de diffusion relatives à la mise en œuvre du PGEH, y compris la promotion de l'adoption des bonnes pratiques d'entretien ainsi que la récupération et la réutilisation des HCFC et l'adoption des technologies à faible PRG sont en cours. Du total des fonds approuvés dans le cadre de la première tranche, 33,4 pour cent ont été décaissés. Dans le cadre de la deuxième tranche, le gouvernement continuera de mettre en œuvre les activités de formation pour les techniciens d'entretien, de mettre en œuvre

le programme de récupération et de réutilisation des frigorigènes, la formation des agents des douanes et d'application de la loi pour contrôler et surveiller les importations et les exportations de HCFC ainsi que les activités de sensibilisation et de diffusion couvrant l'adoption de technologies de remplacement à faible PRG. Le projet proposé, présenté en accord avec la décision 89/6(b), aiderait le pays à mettre en œuvre les MEPS et les programmes d'étiquetage.

RECOMMANDATION

29. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour Sainte-Lucie;
- (ii) De la présentation des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération d'une somme de 111 800 \$ US, soit 70 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$ US, pour le PNUE et de 30 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 1 805 \$ US, pour l'ONUDI;
- (iii) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif, comme contenu dans l'Annexe I du présent document, particulièrement : l'Appendice 2-A, fondé sur l'inclusion du financement pour les activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération visé au sous-alinéa a)(ii) ci-dessus; et le paragraphe 17 qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui convenu à la 87^e réunion.

30. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour Sainte-Lucie, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2024-2027 au taux de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	175 000	22 750	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	169 000	10 170	ONUDI

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Sainte-Lucie

TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI

DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe F)	Année : 2022	46,22 tm	120 179 tonnes éq. CO ₂
--	---------------------	----------	------------------------------------

DONNÉES DE CONSOMMATION SECTORIELLE (tonnes éq. CO₂) DES HFC ET ACTIVITÉS									
	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Climatisation et réfrigération				Solvants	Autre
				Fabrication			Entretien		
				Réfrigération	Climatisation	Autre			
Dernier rapport du programme du pays (2023)							95 858		
Activités de la phase I du KIP telles que convenues (O/N)							O		

CONSOMMATION MOYENNE DE HFC POUR 2020-2022 DANS L'ENTRETIEN	26,56 tm	60 723 tonnes éq. CO ₂
--	----------	-----------------------------------

DONNÉES RELATIVES À LA CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE (tonnes éq. CO₂)	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Consommation annuelle de HFC	32 643	29 346	120 179	60 723
Valeur de référence des HCFC (65 %)				23 013
Valeur de référence des HFC				83 735

CONSOMMATION DE HFC ADMISSIBLE AU FINANCEMENT	
Point de départ des réductions globales durables	s. o.
Projets d'investissement précédemment approuvés pour la réduction des HFC	Non
Réductions globales des projets précédemment approuvés (tonnes éq. CO ₂)	s. o.

DONNÉES CONVENUES DU PROJET		2024*	2025-2026	2027	2028	2029	Total	
Consommation (tonnes éq. CO ₂)	Limites de du Protocole de Montréal	83 735	83 735	83 735	83 735	75 362	s. o.	
	Consommation maximale	83 735	83 735	83 735	83 735	75 362	s. o.	
	Consommation maximale (%)	100	100	100	100	90	s. o.	
Montants recommandés en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	43 000	0	38 000	0	13 000	94 000
		Coûts d'appui	5 590	0	4 940	0	1 690	12 220
	ONUDI	Coûts du projet	27 000	0	24 000	0	0	51 000
		Coûts d'appui	3 510	0	3 120	0	0	6 630
	Coût total du projet		70 000	0	62 000	0	13 000	145 000
	Total des coûts d'appui		9 100	0	8 060	0	1 690	18 850
	Total des fonds		79 100	0	70 060	0	14 690	163 850

* Recommandé pour l'approbation lors de la réunion en cours

Réduction de la phase I en tonnes éq. CO ₂	8 374
---	-------

Recommandation du Secrétariat :	Examen individuel (la présentation du Secrétariat n'est pas requise)
--	--

DESCRIPTION DU PROJET

31. Le présent document comporte les parties suivantes :
- I. Résumé de la proposition telle que soumise
 - II. Contexte : état d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC du pays et des projets précédents relatifs aux HFC
 - III. Consommation des HFC : aperçu des taux de consommation des HFC du pays, des tendances et des utilisations sectorielles
 - IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC, tel que soumise : stratégie globale et plan de mise en œuvre pour la première tranche
 - V. Commentaires du Secrétariat, y compris les coûts convenus des activités
 - VI. Recommandation

I. Résumé de la proposition telle que soumise

32. Au nom du gouvernement de Sainte-Lucie, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté une demande pour la phase I du KIP, d'un montant total de 163 850 \$ US, soit 94 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 12 220 \$ US, pour le PNUE et 51 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 630 \$ US, pour l'ONUDI, conformément à la proposition initiale⁵.

33. La mise en œuvre de la phase I du KIP aidera le gouvernement de Sainte-Lucie à atteindre l'objectif de 10 pour cent de réduction dans la consommation des HFC par rapport à sa valeur de référence d'ici le 1^{er} janvier 2029.

34. La première tranche de la phase I du KIP qui est demandée à la présente réunion s'élève à 79 100 \$ US, soit 43 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 590 \$ US, pour le PNUE, et 27 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 510 \$ US, pour l'ONUDI, conformément à la proposition initiale, pour la période de juillet 2024 à mars 2027.

II. Contexte

État d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

35. Le tableau 3 présente des renseignements sur le PGEH de Sainte-Lucie en date de mai 2023.

Tableau 3. État d'avancement de la mise en œuvre du PGEH pour Sainte-Lucie

	Phase I	Phase II
Réunions auxquelles le PGEH a été approuvé/mis à jour	64 ^e /68 ^e /76 ^e /87 ^e	87 ^e
Réduction par rapport à la valeur de référence	35 % d'ici 2020	67,5 % d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030
Total des coûts du projet (\$ US)	210 000	540 000
Date d'achèvement (réelle/prévue)	1 ^{er} décembre 2022	31 décembre 2031

⁵ Conformément à la lettre du 29 janvier 2024 adressée au Secrétariat par le ministère de l'Éducation, du Développement durable, de l'Innovation, des Sciences, des Technologies et de la Formation professionnelle de Sainte-Lucie.

État d'avancement de la mise en œuvre des activités précédentes relatives aux HFC

36. Le tableau 4 présente un aperçu des activités mises en œuvre à Sainte-Lucie qui ont été financées par le Fonds multilatéral dans le contexte de l'Amendement de Kigali.

Tableau 4. Activités relatives aux HFC précédemment approuvées pour Sainte-Lucie

Réunion d'approbation	Titre du projet	Agence d'exécution	Coûts (\$ US)	Date d'achèvement
75 ^e	Enquête sur les substituts aux SAO	PNUE	40 000	Décembre 2020
80 ^e	Activités d'habilitation liées à la réduction des HFC	PNUE	95 000	Juin 2022

III. Aperçu de la consommation des HFC

Taux de consommation des HFC

37. Sainte-Lucie importe des HFC uniquement pour l'usage dans le secteur de l'entretien. Les substances les plus consommées en 2022 étaient le R-404A (59,8 pour cent de la consommation totale de HFC en tonnes équivalent CO₂ [éq. CO₂]), le R-410A (23 pour cent), le HFC-134a (16,8 pour cent), et d'autres HFC (0,4 pour cent). Le tableau 5 présente la consommation de HFC du pays, telle que déclarée au Secrétariat de l'Ozone en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Tableau 5. Consommation de HFC à Sainte-Lucie (2019-2022, données de l'Article 7)

HFC	PRG*	2019	2020	2021	2022	2023*
Tonnes métriques (tm)						
HFC-23	14 800	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
HFC-32	675	0,00	0,18	0,00	0,48	0,00
HFC-134a	1 430	6,66	11,88	8,24	14,12	10,81
R-404A	3 922	1,12	1,78	1,25	18,34	17,20
R-407A	2 107	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00
R-407C	1 774	0,28	0,03	0,05	0,00	0,00
R-410A	2 088	18,90	3,86	5,80	13,24	6,07
R-438A	2 264	0,12	0,19	0,18	0,05	0,11
R-448A	1 386	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
Total (tm)		27,11	17,92	15,55	46,22	34,22
Tonnes éq. CO₂						
HFC-23	14 800	266	0	0	0	0
HFC-32	675	0	118	0	321	0
HFC-134a	1 430	9 524	16 988	11 776	20 190	15 458
R-404A	3 922	4 404	6 988	4 886	71 926	67 452
R-407A	2 107	0	0	95	0	0
R-407C	1 774	502	51	80	0	0
R-410A	2 088	3,9452	8 060	12 097	27 641	12 671
R-438A	2 264	281	437	412	102	249
R-448A	1 386	0	0	0	0	28
Total (tonnes éq. CO₂)		54 429	32 643	29 346	120 179	95 858

* Données du programme du pays

Valeur de référence établie pour les HFC

38. Le gouvernement de Sainte-Lucie a communiqué ses données en vertu de l'Article 7 pour 2020-2022. La valeur de référence pour la consommation des HFC du pays a été établie à 83 735 tonnes éq. CO₂ en ajoutant 65 pour cent de sa valeur de référence des HCFC (exprimée en tonnes éq. CO₂) à sa moyenne de consommation de HFC en 2020-2022, comme l'indique le tableau 6.

Tableau 6. Calcul de la valeur de référence des HFC pour Sainte-Lucie (tonnes éq. CO₂)

Éléments de calcul de la valeur de référence	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Consommation annuelle de HFC	32 643	29 346	120 179	60 723
Valeur de référence des HCFC (65 %)				23 013
Valeur de référence des HFC				83 735

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

39. Les données sur la consommation sectorielle des HFC fournies par le gouvernement de Sainte-Lucie dans son rapport sur la mise en œuvre du programme du pays pour 2022 correspondent à celles déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Tendances de consommation des HFC

40. La consommation des HFC à Sainte-Lucie a connu une croissance en 2019, principalement stimulée par une augmentation dans l'usage des HFC dans différentes utilisations de réfrigération et de climatisation. La diminution de la consommation en 2020 et 2021 est attribuable à l'incidence de la pandémie de COVID-19; la consommation de l'année 2022 présente une forte croissance en raison du rétablissement économique après la pandémie et de la croissance dans différentes utilisations de réfrigération et de climatisation.

Consommation des HFC par secteurs

41. Les HFC sont principalement consommés pour l'entretien dans la réfrigération commerciale (42,4 pour cent en tm et 59,4 pour cent en tonnes éq. CO₂), suivi par la climatisation résidentielle et commerciale (30,0 pour cent en tm et 23,4 pour cent en tonnes éq. CO₂), les climatiseurs d'automobile (17,1 pour cent en tm et 9,4 pour cent en tonnes éq. CO₂), la réfrigération dans les transports (5,1 pour cent en tm et 4,8 pour cent en tonnes éq. CO₂) ainsi que la réfrigération à usage domestique (5,3 pour cent en tm et 2,9 pour cent en tonnes éq. CO₂), comme l'indiquent les tableaux 7 et 8.

Tableau 7. Consommation des HFC à Sainte-Lucie dans les sous-secteurs de l'entretien en réfrigération et climatisation en tm (2022)

Secteur	HFC-134a	HFC-32	R-404A	R-410A	R-438A	Total	Part du total (%)
Entretien des réfrigérateurs et climatiseurs							
Sous-secteurs de la réfrigération							
À usage domestique	2,47	0,00	0,00	0,00	0,00	2,47	5,3
Commercial	Autonome	1,53	0,00	0,00	0,00	1,53	3,3
	Unités de condensation	0,66	0,00	1,35	0,00	2,03	4,4
	Systèmes centralisés	0,00	0,00	16,03	0,00	16,05	34,7
	<i>Sous-total</i>	<i>2,19</i>	<i>0,00</i>	<i>17,38</i>	<i>0,00</i>	<i>0,05</i>	<i>19,61</i>
Dans les transports	1,41	0,00	0,96	0,00	0,00	2,37	5,1
Sous-secteurs de la climatisation							
Systèmes fixes	Résidentiel	0,00	0,48	0,00	1,92	2,39	5,2
	Commercial	0,14	0,00	0,00	11,33	11,47	24,8
	<i>Sous-total</i>	<i>0,14</i>	<i>0,48</i>	<i>0,00</i>	<i>13,24</i>	<i>0,00</i>	<i>13,86</i>
Climatiseurs d'automobiles	7,91	0,00	0,00	0,00	0,00	7,91	17,1
Total	14,12	0,48	18,34	13,24	0,05	46,22	100

Tableau 8. Consommation des HFC à Sainte-Lucie dans les sous-secteurs de la réfrigération et de la climatisation en tonnes éq. CO₂ (2022)*

Secteur	HFC-134a	HFC-32	R-404A	R-410A	R-438A	Total	Part du total (%)	
Entretien des réfrigérateurs et climatiseurs								
Sous-secteurs de la réfrigération								
À usage domestique	3 532	0	0	0	0	3 532	2,9	
Commercial	Autonome	2 188	0	0	0	2 188	1,8	
	Unités de condensation	944	0	5 294	0	6 283	5,2	
	Systèmes centralisés	0	0	62 863	0	62 908	52,3	
	<i>Sous-total</i>	<i>3 132</i>	<i>0</i>	<i>68 157</i>	<i>0</i>	<i>90</i>	<i>71 379</i>	<i>59,4</i>
Dans les transports	2 016	0	3 764	0	0	5 780	4,8	
Sous-secteurs de la climatisation								
Systèmes fixes	Résidentiel	0	324	0	4 008	0	4 332	3,6
	Commercial	200	0	0	23 651	0	23 851	19,8
	<i>Sous-total</i>	<i>200</i>	<i>324</i>	<i>0</i>	<i>27 659</i>	<i>0</i>	<i>28 183</i>	<i>23,4</i>
Climatiseurs d'automobiles	11 311	0	0	0	0	11 311	9,4	
Total	20 191	324	71 921	27 659	90	120 185	100	

* La petite différence avec les données de l'Article 7 déclarées dans le cadre du tableau 5 s'explique par l'arrondissement avant la conversion.

Secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation

42. Il y a environ 424 techniciens consommant des HFC à Sainte-Lucie. Les détails concernant le nombre d'ateliers et les données ventilées par sexe au sujet des techniciens ne sont pas disponibles. Les degrés de qualification des techniciens d'entretien varient; environ 50 pour cent des techniciens d'entretien ont reçu une formation officielle sur les bonnes pratiques d'entretien et sont certifiés dans le cadre des programmes de formation et de certification. Deux écoles de formation professionnelle offrent des programmes de formation pour les techniciens d'entretien.

Entretien de la réfrigération à usage domestique, commerciale et dans les transports

43. On estime qu'en 2022, 99 pour cent de l'inventaire en réfrigération à usage domestique fonctionne au HFC-134a et que le un pour cent restant fonctionne au R-600a. Bien que l'entrée d'équipement fonctionnant au R-660a augmente, la technologie du HFC-134a continue de dominer le marché.

44. La réfrigération commerciale est le secteur le plus important pour la consommation nationale des HFC, avec le R-404A comme frigorigène principal, suivi du HFC-134a; la disponibilité de l'équipement autonome de réfrigération commerciale fonctionnant au R-290 a récemment commencé à augmenter. Ce type d'équipement connaît beaucoup fuites en raison du manque d'entretien préventif, du manque de procédures pour la récupération du frigorigène et des caractéristiques d'utilisation de cet équipement. En raison de la législation et des règlements existants et potentiels qui découragent les frigorigènes à fort PRG, les propriétaires et les utilisateurs de ce type d'équipement sont de plus en plus intéressés par l'utilisation des options de frigorigènes à faible PRG.

45. Les systèmes utilisés pour le transport réfrigéré sont principalement des appareils importés et comprennent les petits et les grands véhicules, principalement utilisés pour la distribution alimentaire sur de courtes distances, des conteneurs intermodaux qui sont transportés sur la route, ainsi que des navires utilisés pour le transport maritime qui nécessite de la réfrigération. Les principaux frigorigènes utilisés sont le R-404A et le HFC-134a. Il n'y a pas de substitut à faible PRG dans ce sous-secteur.

Entretien de la climatisation résidentielle et commerciale

46. Le R-410A est le principal frigorigène HFC utilisé dans l'équipement de climatisation résidentielle et commerciale; l'équipement fonctionnant au R-290 n'est pas utilisé au pays. En raison de l'application de l'interdiction sur l'importation d'équipement fonctionnant au HCFC-22 et des récents développements concernant l'infrastructure touristique, la demande pour l'équipement de climatisation fonctionnant au R-410A et son entretien a considérablement augmenté. Des appareils de climatisation fonctionnant au HFC-32 sont également vendus, bien que ce soit en petites quantités.

Entretien des climatiseurs d'automobile

47. Le seul frigorigène utilisé dans ce sous-secteur est le HFC-134a, qui a entièrement remplacé le CFC-12 qui était précédemment utilisé. Il y a environ 78 000 véhicules, et on présume qu'environ 90 pour cent d'entre eux disposent de systèmes de climatisation. Le chiffre élevé de consommation correspond aux taux élevés de fuites dans les systèmes de climatisation des véhicules motorisés et de la maintenance continue qu'ils nécessitent, particulièrement dans les régions du pays dont les conditions climatiques sont les plus extrêmes. Le rapport d'enquête indique que les importations et les ventes de véhicules possédant des unités de climatisation fonctionnant au HFO-1234yf demeurent négligeables.

IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC telle que proposée

Cadre institutionnel, politique et réglementaire

48. L'UNO fait partie du département du développement durable au sein du ministère de l'Éducation, du Développement durable, de l'Innovation, de la Science, des Technologies et de la Formation professionnelle. L'UNO est responsable de la mise en œuvre de tous les projets relatifs au Protocole de Montréal, y compris le KIP, et a mis sur pied le groupe de travail technique sur le Protocole de Montréal, composé des principales parties prenantes, afin de fournir un avis d'experts et d'appuyer le département dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal, y compris avec les législations et les règlements pertinents.

49. Le ministère du Commerce, en particulier son unité de suivi des importations, est responsable de l'émission des permis pour les SAO, y compris les HCFC et les HFC, et de l'envoi des copies de permis et de données de rapports à l'UNO. Il y a 14 importateurs qui vendent de l'équipement de réfrigération et de climatisation aux utilisateurs finaux. De plus, la base de données de l'UNO énumère 48 importateurs de frigorigènes qui utilisent et vendent des frigorigènes aux techniciens et aux utilisateurs finaux, bien qu'ils ne s'inscrivent pas tous comme importateurs enregistrés dans une année donnée.

50. Le département des douanes et de l'excise, au sein du ministère des Finances, du Développement économique et de l'Économie de la jeunesse, appuie l'application des règlements sur l'importation et l'exportation des frigorigènes pour tous les projets dans le cadre du Protocole de Montréal. Il existe un protocole de coopération sur la prévention et le traitement du commerce illicite entre le ministère de l'Éducation, du Développement durable, de l'Innovation, de la Science, des Technologies et de la Formation professionnelle, les douanes, l'Agence d'application des règlements douaniers des Caraïbes, ainsi que l'unité de la police maritime.

51. Le Comité national sur les changements climatiques collabore avec l'UNO sur les questions relatives aux synergies entre le Protocole de Montréal et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'UNO collabore également avec l'unité des changements climatiques au sein du département du développement durable, de l'énergie et de la division des services publics, faisant partie du ministère de l'Infrastructure, des Ports, du Transport, du Développement physique et du Renouvellement urbain, notamment sur des questions touchant à l'efficacité énergétique.

52. L'UNO coopère avec l'Association nationale de la climatisation et de la réfrigération (NARA) et deux écoles professionnelles, c'est-à-dire le SALCC et le Centre pour le renouvellement des adolescents et de l'éducation (CARE), en cernant les besoins et en fournissant de la formation et de l'équipement.

53. Le Bureau des normes est responsable de l'élaboration et de la mise en application des normes nationales, y compris les normes en matière d'étiquetage pour les substances contrôlées dans le cadre du Protocole de Montréal et les normes sur l'efficacité énergétique pour l'équipement contrôlé, et il est prévu qu'il appuie la réduction des HFC.

54. Le département du travail est responsable de l'introduction de dispositions en vue de la protection des techniciens et des autres personnes impliquées dans la manutention, le transport et le stockage des substituts à faible PRG inflammables ou toxiques.

Stratégie de réduction pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement Kigali sur les HFC

Stratégie globale

55. Le point central de la stratégie est l'achèvement de l'étape du gel et de la réduction de 10 pour cent d'ici 2029, qui considère la décision XXXV/16 de la Réunion des Parties⁶ comme pertinente. Compte tenu des défis complexes relatifs à la réduction des HFC, particulièrement l'adoption de frigorigènes à faible PRG et leur disponibilité limitée, la stratégie est axée sur le besoin urgent de mettre à niveau les connaissances et la capacité des techniciens et des établissements de formation, d'établir une certification obligatoire des techniciens d'entretien et de mobiliser l'association de l'industrie pour appuyer les travaux de l'UNO afin de promouvoir l'adoption des frigorigènes à faible PRG. En outre, pour contrôler et surveiller l'approvisionnement des HFC, il y a un besoin de renforcer davantage la coopération avec les douanes sur différents aspects concernant le système d'octroi de permis et de quotas pour les HFC et d'autres enjeux liés au contrôle et à la surveillance.

Activités proposées

56. Les différents éléments du KIP pour Sainte-Lucie avec leur répartition des coûts sont présentés ci-dessous :

- (a) *Politiques et législation* : Renforcement du système d'octroi de permis; examen et mise à niveau des normes et des codes en matière de sécurité ainsi que des normes sur l'efficacité énergétique, y compris SLNS 47 et SLNS 43, pour aborder l'étiquetage, le stockage et le transport des frigorigènes; mise au point des normes minimales de rendement énergétique; embauche d'un conseiller pour examiner la Loi sur le travail et discussions avec les parties prenantes concernées à inclure dans les dispositions de la Loi sur les environnements de travail sécuritaires dans le contexte du KIP et sur l'usage sûr des frigorigènes inflammables et toxiques; élaboration de procédures et de protocoles de santé et de sécurité pour les techniciens en réfrigération et climatisation; interdiction de l'importation des réfrigérateurs à usage domestique fonctionnant au HFC-134a d'ici 2030 et examen du programme sur l'efficacité énergétique (PNUE) (12 000 \$ US);
- (b) *Accroissement de la capacité douanière* : Élaboration d'une application mobile liée au système électronique d'octroi de permis pour les agents des douanes qui traitent les

⁶ Pour remédier aux impacts de la pandémie de COVID-19 sur la consommation de référence des HFC pour certains pays visés à l'Article 5, y compris Sainte-Lucie, la Réunion des Parties a notamment décidé que le Comité d'application aux termes de la procédure de non-conformité du Protocole de Montréal devrait reporter, jusqu'à ce que les données de 2026 soient disponibles, tout examen de l'état de conformité concernant les mesures de contrôle pour la consommation des substances visées à l'Annexe F, étant entendu que les pays continueront de tout mettre en œuvre pour se conformer à ces mesures de contrôle.

importations de frigorigènes; formation de 60 agents des douanes sur la réduction des HFC; accroissement de la capacité pour les importateurs et 12 courtiers en douanes (y compris des renseignements sur le développement de produits, une formation d'actualisation pour les importateurs et les courtiers en douanes); approvisionnement d'équipement (un identifiant portatif de frigorigènes, des produits consommables, des pièces de rechange et de l'équipement de protection) (PNUE) (23 000 \$ US) et (ONUDI) (7 000 \$ US);

- (c) *Accroissement de la capacité des techniciens et soutien des écoles professionnelles* : Mise à niveau de l'équipement de formation dans deux écoles professionnelles pour la formation des techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et l'entretien sécuritaire de l'équipement utilisant des substituts à faible PRG; un cours de formation des formateurs pour 10 chefs instructeurs pour les professeurs du CARE et du SALCC ainsi que pour les représentants de la NARA; mise à niveau du programme des écoles et des bourses d'études pour le nouveau chargé de cours du SALCC; formation et certification de 60 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien; établissement d'un programme national de certification pour rendre la certification des techniciens obligatoire; réorganisation de la NARA, y compris des consultations, l'accroissement de la capacité et le rayonnement, afin de remobiliser activement l'association dans la mise en œuvre du projet (PNUE) (22 000 \$ US) et (ONUDI) (44 000 \$ US);
- (d) *Égalité des sexes* : Campagne publique pour promouvoir les techniciennes; foire d'emploi d'un jour (deux foires dans le cadre du KIP); élaboration du plan d'action sur l'égalité des sexes (PNUE) (10 000 \$ US);
- (e) *Éducation du public et sensibilisation* : Conférences dans les écoles, élaboration de matériel pour les écoles primaires, compétitions et débats; site Web dédié, sensibilisation du public général, sensibilisation ciblée des techniciens, des fournisseurs et des détaillants (PNUE) (15 000 \$ US).

Mise en œuvre, coordination et suivi du projet

57. Avec l'appui du PNUE, toutes les activités de production de rapports et de suivi seront réalisées par l'UNO. Grâce à l'appui sur l'expérience acquise dans le cadre du PGEH, un consultant sera embauché pour mener un examen indépendant du rendement, du suivi et des rapports du projet. Le coût total est de 12 000 \$ US.

Mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes

58. Le gouvernement de Sainte-Lucie est engagé à mettre en œuvre la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'égalité des sexes pendant le KIP. Le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation n'attire traditionnellement pas les techniciennes. Dans les dernières années, dans une tentative d'augmenter la participation féminine, les écoles professionnelles ont mis en œuvre un programme de bourses, y compris en fournissant le transport aux étudiantes. Toutefois, les résultats n'ont pas été satisfaisants.

59. Les représentants des écoles professionnelles interrogés pendant la préparation du KIP ont indiqué que le défi principal au sujet de l'attrait des étudiantes est le manque de possibilités d'emploi après la remise des diplômes. Pour surmonter ce défi, le KIP propose deux activités adaptées mettant l'accent sur les étudiantes : une campagne publique pour promouvoir les techniciennes et montrer leur habileté à réaliser des tâches d'entretien; ainsi qu'une foire de l'emploi d'un jour rassemblant des employeurs potentiels provenant des ateliers d'entretien avec de futures étudiantes.

60. De plus, l'UNO discutera à l'interne avec le département concerné au ministère de l'Éducation, du Développement durable, de l'Innovation, de la Science, des Technologies et de la Formation professionnelle au sujet des éventuels moyens de promouvoir la participation féminine et, en fonction de cela, un plan d'action sur l'égalité des sexes sera élaboré avec l'aide d'un consultant et réévalué plus en profondeur tout au long du KIP. Les données ventilées par sexe seront recueillies et communiquées et, selon la rétroaction et les avis reçus de l'application de la politique sur l'égalité des sexes et d'autres activités afin de promouvoir la participation des femmes tout au long de la mise en œuvre du projet, les activités du KIP seront adaptées et les leçons retenues seront communiquées dans le cadre des rapports périodiques.

Coordination des activités dans le secteur de l'entretien dans le cadre des plans d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC

61. Les activités du secteur de l'entretien dans le cadre de la phase II du PGEH et de la phase I du KIP seront coordonnées pour maximiser leur complémentarité et éviter la duplication. Pendant la mise en œuvre du PGEH, une gamme d'activités relatives à la formation des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation et à l'appui des établissements de formation sera réalisée, y compris concernant la manipulation sûre des frigorigènes à faible PRG. Pendant le KIP, les activités seront axées sur la formation des techniciens dans les applications de réfrigération et le secteur des climatiseurs d'automobiles afin de minimiser le gaspillage des HFC et sur l'adoption sécuritaire des technologies à faible PRG. En outre, dans le cadre du KIP et du PGEH, les activités relatives à la sensibilisation et à la diffusion de l'information seront conçues de manière globale afin de maximiser la compréhension pour les divers publics cibles, y compris sur l'adoption des technologies écoénergétiques à faible PRG; les activités sur l'égalité des sexes seront également mises en œuvre de façon synergique.

Coût total de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

62. Le budget pour la phase I a été proposé à 145 000 \$ US. Les coûts des activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération ont été proposés en accord avec la décision 92/37.

63. Les activités proposées et le coût pour la phase I du KIP sont résumés au tableau 9.

Tableau 9. Coûts proposés des activités à mettre en œuvre dans la phase I du KIP pour Sainte-Lucie (\$ US)

Détails	Agence d'exécution	Coûts (\$ US)
Politiques et législation	PNUE	12 000
Accroissement de la capacité douanière	PNUE et ONUDI	30 000
Accroissement de la capacité des techniciens et soutien des écoles professionnelles	PNUE et ONUDI	66 000
Égalité des sexes	PNUE	10 000
Éducation du public et sensibilisation	PNUE	15 000
Mise en œuvre, coordination et suivi du projet	PNUE	12 000
Total		145 000

Mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

64. La première tranche de financement de la phase I du KIP, pour un montant de 70 000 \$ US, sera mise en œuvre entre juillet 2024 et mars 2027 et comprendra les activités suivantes :

- (a) *Politiques et législation* : Examen des normes et des codes en matière de sécurité et des normes sur l'efficacité énergétique pour aborder l'étiquetage, le stockage et le transport des frigorigènes (PNUE) (5 000 \$ US);

- (b) *Accroissement de la capacité douanière* : Élaboration d'une application mobile pour les agents des douanes pour le traitement des importations de frigorigènes; formation de 20 agents des douanes sur la réduction des HFC; accroissement de la capacité pour les importateurs et six courtiers en douanes; approvisionnement d'équipement (PNUE) (15 000 \$ US) et (ONUDI) (7 000 \$ US);
- (c) *Accroissement de la capacité des techniciens et soutien des écoles professionnelles* : Soutien pour la mise à niveau de l'équipement pour les écoles professionnelles; formation et certification de 20 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien; réorganisation de la NARA (PNUE) (6 500 \$ US) et (ONUDI) (20 000 \$ US);
- (d) *Égalité des sexes* : Publications sur les médias sociaux, articles, articles dans les journaux locaux; une foire d'emploi (PNUE) (2 500 \$ US);
- (e) *Éducation du public et sensibilisation* : Élaboration de matériel éducatif pour les écoles primaires; développement d'un site Web de sensibilisation sur le KIP et les substituts aux HFC (PNUE) (10 000 \$ US);
- (f) Coordination et suivi du projet (PNUE) (4 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

V. Commentaires

Cadre institutionnel, politique et réglementaire

Système d'octroi de permis et de quotas pour les HFC

65. Le gouvernement met actuellement en œuvre le système d'octroi de permis sur les HFC et se prépare à la mise en œuvre du système d'octroi de quotas sur les HFC, qui devrait entrer en vigueur le 16 septembre 2024. Différentes propositions sont examinées, y compris celle d'allouer des quotas de HFC en tonnes métriques et en tonnes éq. CO₂ en fonction des taux de consommation des HFC pour les années de référence. Étant donné la complexité de la situation, le gouvernement souhaite suivre une approche prudente afin de déterminer la meilleure ligne de conduite pour veiller à la conformité par rapport aux cibles de consommation des HFC. Pendant la période transitoire, il a étroitement surveillé sa consommation des HFC. Le gouvernement a insisté sur le fait que, étant l'une des Parties inscrites dans la décision XXXV/16 de la Réunion des Parties, il est sensible à l'idée de s'assurer de demeurer en conformité avec ses engagements en matière de réduction des HFC.

66. En ce qui concerne la réduction de la dépendance aux réfrigérateurs à usage domestique fonctionnant au HFC-134a, le PNUE a indiqué que le gouvernement allait continuer à explorer la possibilité d'établir une interdiction pour ce type d'équipement dès que possible, en fonction de la disponibilité des réfrigérateurs à usage domestique abordables utilisant le R-600a. De plus, le gouvernement envisage la possibilité de fournir des mesures incitatives pour les importations rentables de cet équipement afin de promouvoir son adoption. Il a été convenu que pendant la présentation de chaque tranche, le PNUE fournirait une mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des règlements concernant l'interdiction des réfrigérateurs à usage domestique fonctionnant au HFC-134a. Le PNUE a également indiqué que le gouvernement allait poursuivre ses consultations avec les parties prenantes nationales sur la disponibilité de l'équipement autonome de réfrigération commerciale à faible PRG; selon la disponibilité des produits rentables, le gouvernement définirait les étapes à venir dans la réduction de la dépendance à l'équipement autonome de réfrigération commerciale fonctionnant aux HFC.

Risque de non-conformité et flexibilité fournie par la Réunion des Parties (décision XXXV/16)

67. Comme l'indique le tableau 5 ci-dessus, la consommation des HFC à Sainte-Lucie a considérablement diminué pendant les années de référence de 2020-2021 et devrait diminuer grâce à la mise en œuvre des activités réalisées dans le cadre du KIP. À la 35^e réunion des Parties au Protocole de Montréal, les parties ont abordé l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la valeur de référence des HFC des pays qui a) ont connu des réductions démontrées dans leurs niveaux respectifs de consommation des HFC pendant les années 2020 à 2022 en comparaison à 2018-2019; b) devraient avoir des niveaux calculés de consommation des HFC en 2024 qui dépassent leurs valeurs de référence calculées respectives; c) ont exprimé des préoccupations en écrivant au Secrétariat de l'Ozone concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leurs valeurs de référence. Par conséquent, telle que susmentionnée, la décision XXXV/16 a notamment établi que le Comité d'application aux termes de la procédure de non-conformité du Protocole de Montréal devrait reporter, jusqu'à ce que les données de 2026 soient disponibles, tout examen de l'état de conformité concernant les mesures de contrôle pour la consommation des HFC pour huit pays, y compris Sainte-Lucie, étant entendu que les pays continueront de tout mettre en œuvre pour se conformer à ces mesures de contrôle.

68. Le Secrétariat a noté que le gouvernement de Sainte-Lucie a l'intention de tout mettre en œuvre pour se conformer aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal et qu'il a proposé dans son KIP que ses niveaux de consommation annuelle de HFC ne dépassent pas les cibles du Protocole de Montréal.

69. Compte tenu de la décision XXXV/16, le Secrétariat sollicitera les conseils du Comité exécutif sur la procédure à suivre si le niveau de consommation des HFC est supérieur à la cible du Protocole de Montréal durant l'une des années de 2024 à 2025.

Questions techniques et financières

70. Au sujet du système de certification, le PNUE a expliqué que le programme de certification actuel, réalisé par l'UNO et la Caribbean Vocational Qualification, est volontaire; les techniciens qui ont suivi le programme de certification, qui comprend des volets théorique et pratique, et qui ont été certifiés reçoivent une carte d'identité de certification et ils sont les seuls à pouvoir acheter des frigorigènes au pays; dans le cadre de la phase I du KIP, les programmes de certification existants seront évalués et un programme de certification obligatoire sera conçu.

Coût total du projet

71. Pour un coût total de 145 000 \$ US, la phase I du KIP de Sainte-Lucie entraînera la réduction de 8 374 tonnes éq. CO₂ de la consommation de HFC du pays admissible au financement, comme le résume le tableau 9 ci-dessus.

72. La phase I du KIP sera mise en œuvre en trois tranches. La première tranche a été convenue telle que proposée en fonction des besoins du pays. Le calendrier des engagements de réduction des HFC et d'élimination des HCFC ainsi que des tranches du KIP et du PGEH est présenté à l'annexe II du présent document, tandis que les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du PGEH et du KIP sont énumérées à l'annexe III.

Cofinancement

73. Le PNUE a indiqué que le gouvernement de Sainte-Lucie fournira des contributions en nature sous la forme d'espaces de bureaux, de services publics, de communications et d'appui administratif.

Plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2024-2026

74. Le PNUE et l'ONUDI demandent 145 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence, pour la mise en œuvre de la phase I du KIP pour Sainte-Lucie. La valeur totale de 79 100 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour la période de 2024 à 2026 est supérieure de 10 283 \$ US au montant inscrit dans le plan d'activités.

Durabilité de la réduction des HFC et évaluation des risques

75. Le gouvernement de Sainte-Lucie continuera de former les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation et d'accroître la capacité des établissements nationaux de formation au sujet de l'adoption sécuritaire des substituts aux HFC et de la minimisation de la consommation des HFC; le gouvernement surveillera étroitement les importations par le biais du système d'octroi de permis et de quotas et travaillera continuellement avec les autorités douanières et d'application de la loi sur la surveillance et le contrôle des importations de HFC. Les programmes de sensibilisation et de diffusion dans le cadre de la phase I du KIP médiatiseront non seulement les activités entreprises dans le cadre de la phase I, mais ils augmenteront également la sensibilisation auprès des divers utilisateurs finaux concernant les substituts aux HFC. Les activités pour maximiser la participation féminine dans différentes activités et la production continue de rapports sur les données ventilées par sexe pendant la mise en œuvre de la phase I renforceront la capacité du pays à mettre en œuvre la politique opérationnelle sur l'égalité des sexes. En outre, les activités du PGEH seront mises en œuvre de façon complémentaire aux activités du KIP et cela garantira que les substituts à faible PRG sont adoptés dans la mesure du possible tout en remplaçant l'équipement fonctionnant aux HCFC. Grâce à une combinaison des activités ci-dessus après l'évaluation des risques, le gouvernement s'assure de la durabilité de la réduction des HFC.

Conséquences sur le climat

76. Les activités proposées, y compris l'adoption des bonnes pratiques d'entretien qui réduiraient les émissions de HFC, les efforts pour promouvoir l'adoption de substituts à faible PRG, indiquent que la mise en œuvre de la phase I du KIP réduira les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, entraînant des avantages pour le climat. Bien que le Secrétariat n'ait pas été en mesure de fournir une estimation des émissions évitées grâce à la mise en œuvre du KIP lors de la réunion en cours⁷, Sainte-Lucie aura réduit ses émissions annuelles d'ici 2029 d'environ 8 374 tonnes éq. CO₂ de HFC, calculées comme étant la différence entre la valeur de référence des HFC pour la conformité et la cible de 2029, en supposant que tous les HFC consommés seront éventuellement émis.

Projet d'Accord

77. Une ébauche d'Accord entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif pour la phase I du KIP n'a pas encore été préparée, puisque le Comité exécutif est en train d'examiner le modèle d'Accord.

78. Si le Comité exécutif le souhaite, les fonds pour la phase I du KIP pour Sainte-Lucie peuvent être approuvés en principe, et les fonds pour la première tranche pourraient être approuvés à la condition que l'Accord soit préparé et présenté à une future réunion, avant la soumission de la deuxième tranche, et une fois que le modèle d'Accord aura été approuvé.

VI. Recommandation

79. Le Comité exécutif pourrait envisager :

⁷ Tel qu'indiqué dans le document 94/14, le Secrétariat était dans le processus d'élaborer la méthodologie pour estimer les émissions évitées grâce à la mise en œuvre des projets de réduction des HFC soutenus par le Fonds multilatéral.

- (a) D'approuver, en principe, la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP) pour Sainte-Lucie pour la période de 2024 à 2029, afin de réduire la consommation des HFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence en 2029, pour un montant de 163 850 \$ US, soit 94 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 12 220 \$ US, pour le PNUE et 51 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 630 \$ US, pour l'ONUDI, comme reflété dans le calendrier contenu à l'annexe I du présent document;
- (b) De prendre note que :
 - (i) Si le niveau de consommation des HFC pour Sainte-Lucie dans l'une des années de 2024 à 2025 était au-dessus des limites de contrôle du Protocole de Montréal ou de la consommation maximale autorisée dans le futur Accord entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif, étant entendu que le gouvernement de Sainte-Lucie continuerait de faire tous les efforts possibles pour respecter ces limites de contrôle, le Secrétariat aviserait le Comité exécutif et solliciterait ses conseils sur la procédure à suivre à la lumière de la décision XXXV/16;
 - (ii) Le PNUE et le gouvernement de Sainte-Lucie incluront une mise à jour sur l'état d'avancement dans l'élaboration et l'application des règlements pour interdire l'importation et la vente d'équipement de réfrigération à usage domestique fonctionnant au HFC-134a dans le cadre de la demande pour la deuxième tranche de la phase I du KIP;
- (c) D'approuver la première tranche de la phase I du KIP pour Sainte-Lucie, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche, d'une somme de 79 100 \$ US, soit 43 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 590 \$ US, pour le PNUE et de 27 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 510 \$ US, pour l'ONUDI;
- (d) De demander au gouvernement de Sainte-Lucie, au PNUE, à l'ONUDI et au Secrétariat de mettre au point le projet d'Accord entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif pour la réduction dans la consommation des HFC, y compris les renseignements contenus à l'annexe mentionnée à l'alinéa a) ci-dessus, et de le présenter à une future réunion une fois que le Comité exécutif aura approuvé le modèle d'Accord pour les KIP.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE SAINTE-LUCIE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le gouvernement de Sainte-Lucie et le Comité exécutif à la 87^e réunion du Comité exécutif.

Ligne	Paramètres	2021	2022-2023	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,71	0,71	0,71	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	0,71	0,53	0,53	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
2.1	Total du financement convenu par le PNUE (agence principale) (\$ US)	81 000	0	175 000	0	78 000	0	54 000	388 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	10 530	0	22 750	0	10 140	0	7 020	50 440
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$ US)	83 000	0	169 000	0	0	0	0	252 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US)	7 470	0	10 170	0	0	0	0	17 640
3.1	Financement total convenu (\$ US)	164 000	0	344 000	0	78 000	0	54 000	640 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	18 000	0	32 920	0	10 140	0	7 020	68 080
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	182 000	0	376 920	0	88 140	0	61 020	708 080
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)								0,71
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)								0,38
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)								0,00

Annexe II

CALENDRIER DE LA RÉDUCTION DES HFC ET ENGAGEMENTS DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC ET TRANCHES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI SUR LES HFC ET DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC POUR SAINTE-LUCIE

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I)

Ligne	Paramètres	2024	2025-2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances de l'Annexe F du Protocole de Montréal (tonnes éq. CO ²)	83 735	83 735	83 735	83 735	75 362	s. o.
1.2	Total de la consommation maximale admissible pour les substances de l'Annexe F (tonnes éq. CO ²)	83 735	83 735	83 735	83 735	75 362	s. o.
2.1	Total du financement convenu par le PNUE (agence principale) (\$ US)	43 000	0	38 000	0	13 000	94 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	5 590	0	4 940	0	1 690	12 220
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$ US)	27 000	0	24 000	0	0	51 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US)	3 510	0	3 120	0	0	6 630
3.1	Financement total convenu (\$ US)	70 000	0	62 000	0	13 000	145 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	9 100	0	8 060	0	1 690	18 850
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	79 100	0	70 060	0	14 690	163 850

Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)

Ligne	Paramètres	2021	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,71	0,71	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	0,71	0,53	0,35	0,35	0,35	0,00	s. o.
2.1	Total du financement convenu par le PNUE (agence principale) (\$ US)	81 000	105 000	0	78 000	0	54 000	318 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$ US)	10 530	13 650	0	10 140	0	7 020	41 340
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$ US)	83 000	139 000	0	0	0	0	222 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US)	7 470	12 510	0	0	0	0	19 980
3.1	Financement total convenu (\$ US)	164 000	244 000	0	78 000	0	54 000	540 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	18 000	26 160	0	10 140	0	7 020	61 320
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	182 000	270 160	0	88 140	0	61 020	601 320

Annexe III

**SIMULTANEOUS IMPLEMENTATION OF THE HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN
AND THE KIGALI HFC IMPLEMENTATION PLAN IN SAINT LUCIA**

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Support for associations			Reorganization of NARA	5,000	5,000
Provision of tools/support to vocational schools	Procurement and distribution of equipment and tools to training institutions for training on good refrigeration servicing practices and safe handling of flammable low-GWP refrigerants	153,000	Equipment upgrade to support transition to low-GWP alternatives; upgrade of schools' curriculum; scholarship co-financing for the new SALCC lecturer	49,000	202,000
Training of refrigeration technicians	Four training workshops and certification of 60 RAC service technicians on good servicing practices to reduce demand for virgin ODS; review and update of training curriculum; development of a guide on good servicing practices	80,200	Training of 60 technicians on low-GWP alternatives; establishment of mandatory national certification	12,000	92,200
Establishment of a reclamation centre	Acquisition of equipment and tools (e.g., reclamation unit, recovery machines, recovery refrigerant cylinders); recruitment of an international expert; delivery, installation, commissioning and training; consumables and operations	69,000			69,000
Strengthening of licensing	Strengthening of the policy, regulatory and institutional framework on imports of HCFCs and low-GWP refrigerants including implementing the recommendations of the verification report of stage I; stakeholders' consultations and workshop on regulations relating to import/export of HCFCs and additional measures for strengthening the HCFC licensing/quota system	15,000	Strengthening of the licencing system (mid-term review and upgrade of the licensing system); development and upgrade of safety standards and codes and energy efficiency standards; import restrictions and incentives (including a ban on the import of domestic refrigerators based on HFC-134a by 2030)	12,000	27,000

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Training of customs officers	Training of 270 customs officers on HCFC import/export monitoring and control regulations, and prevention of illegal trade; review and update of the customs desk book; printings of the customs poster and quick tool	46,000	Training of 60 customs officers on import of HFCs and alternatives; mobile app development; refresher training for importers and training of 12 customs brokers; procurement of identifiers and protective tools	30,000	76,000
Awareness	Awareness outreach programmes and design and distribution of publicity materials about emerging technology options to reduce HCFC consumption, environmental benefits of HCFC phase-out, including energy efficiency opportunities, health and safety issues	128,000	Educational activities for schools, website development for awareness raising, targeted awareness to technicians, equipment suppliers and retailers	15,000	143,000
Gender mainstreaming			Public campaign to promote female technicians, two one-day job fairs and gender action plan development	10,000	10,000
Coordination and monitoring	Reparation of detailed work plan and periodic progress and financial reports	48,800	Preparation of report, consultant to perform independent project review	12,000	60,800
Total		540,000		145,000	685,000
Percentage of total (%)		78.8		21.2	100